

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

Délibération
n° 2020.09.201

**Désignation des
représentants de
GrandAngoulême à
l'association ATMO
Poitou-Charentes**

LE DIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 septembre 2020**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Corinne DUROUEIX, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Isabelle DESMORTIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Martine PINVILLE à Fabrice VERGNIER

Suppléant(s) :

Francis LAURENT par Isabelle DESMORTIER

Excusé(s) :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.09.201**

Rapporteur :

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME A L'ASSOCIATION
ATMO POITOU-CHARENTES**

Par délibération n° 10 du 20 janvier 1995, GrandAngoulême a adhéré à l'Agence Régionale pour la mesure de la qualité de l'air (AREQUA), aujourd'hui devenue ATMO Nouvelle Aquitaine.

Par son adhésion à ATMO Nouvelle Aquitaine et dans le cadre de sa compétence « lutte contre la pollution de l'air », GrandAngoulême contribue aux missions d'intérêt général de l'association :

- Mesurer et analyser la qualité de l'air à l'échelon local et régional,
- Alerter en cas de pic de pollution, dans le cadre du dispositif préfectoral de gestion des épisodes de pollution atmosphérique,
- Informer sur la qualité de l'air.

Par son adhésion, la collectivité bénéficie :

- D'un diagnostic de la qualité de l'air sur son territoire,
- D'une aide à la décision dans la mise en place et le suivi des plans et programmes (PLUi HD, PCAET,...),
- D'un accompagnement à la mise en place d'actions de communication et de sensibilisation du citoyen,
- De la mise en place de programmes collectifs d'intérêt régional (surveillance des pesticides et programmes de recherches associés, surveillance des pollens).

Pour réaliser ces missions, ATMO Nouvelle Aquitaine met à disposition des territoires : des laboratoires mobiles, plates-formes de modélisation, cartographies, inventaires des émissions de polluants, outils de communication, périodiques, site web, ...

Conformément aux statuts de ladite association, les représentants de GrandAngoulême à l'assemblée générale doivent être désignés.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER Jean REVEREAULT et Pascal MONIER pour représenter GrandAngoulême à l'assemblée générale d'ATMO Nouvelle-Aquitaine.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

24 septembre 2020

Affiché le :

25 septembre 2020